

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 08/03/2023

Date de convocation : 14 février 2023
Date d'affichage : 14 février 2023

Séance du 23 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 26

Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Geneviève Jean, Vice-présidente,

Présents : Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

Procurations de : François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff, Michel Partage et Robert Tchobdrenovitch. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-013
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2022 – Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31, L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n°2021-035 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2021-069 du 22 juillet 2021 approuvant la cession du lot 4-3 du Parc d'Activités Le Revol à la société Philip'eau ;

Vu la délibération n°2021-070 du 22 juillet 2021 abrogeant la délibération n°2016-076 portant cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol ;

Vu la délibération n°2021-071 du 22 juillet 2021 approuvant la cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol à la SCI LIVES ;

Vu la délibération n° 2021-095 du 30 septembre 2021 approuvant la cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol à la SASU Le Revol ;

Vu la délibération n° 2021-096 du 30 septembre 2021 approuvant la cession du lot 4-2 du Parc d'Activités Le Revol à Monsieur Akaaboun ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Madame Geneviève Jean est élue Présidente de séance.

Considérant ce qui suit :

Le comptable public a transmis le compte de gestion de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol.

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol, dressé par lui-même et présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

Il est rappelé que le budget annexe est un budget établi hors taxes sur la valeur ajoutée avec une gestion de stocks. Les résultats du compte administratif 2022 se présentent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €
RESULTAT REPORTÉ N-1	291 016,66 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	291 016,66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	141 814,71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	141 814,71 €
RESULTAT REPORTÉ N-1	51 614,07 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	90 200,64 €

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président, après avoir répondu aux questions, sort de la salle au moment du vote.

Madame la Présidente de séance propose au conseil communautaire :

- D'arrêter le compte administratif 2022 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'arrêter** le compte administratif 2022 du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg
Secrétaire de séance

Robert Tchobodrevitch
Président